

# **MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE**

**COMMUNE DE LE FOLGOET**

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA  
REALISATION D'UNE HALLE DE LOISIRS A  
DOMINANTE « PETANQUE »**

**CAHIER DES CHARGES**

## **1 – Maître d'ouvrage**

COMMUNE DE LE FOLGOET

## **2 – Procédure de passation de marché**

Procédure adaptée définie à l'article 28 du code des marchés publics

## **3 – Objet du marché**

Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une halle de loisirs à dominante « Pétanque ».

Dimensions : 36 m x 16 m

Hauteur côté : 4,50 m

Hauteur faîtage : 7 m

Enveloppe budgétaire : 170 000 € H.T.

Contraintes : projet situé dans le périmètre de protection d'un monument classé (basilique)

Visite obligatoire du site avant dépôt d'une offre (prendre contact avec la mairie de LE FOLGOET).

## **4 – Définition et contenu de la mission**

### **•Contexte d'intervention de l'équipe**

L'intervention s'effectuera dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour une mission décrite en référence à la loi MOP.

### **•Contenu de la mission et phasage**

#### **Avant-projet**

Dans cette phase sont réalisées les différentes études et l'établissement des pièces écrites et graphiques.

- Vues en plans et coupe de principe,
- un calendrier prévisionnel de réalisation et un phasage des aménagements,
- une estimation des travaux,
- réunions de présentation et de concertation.

#### **Projet (PRO)**

Les études de projet (PRO) ont notamment pour objet :

- de préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en œuvre ;
- de déterminer l'implantation, et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques,
- de préciser les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides,
- d'établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps d'état, sur la base d'un avant-métré,
- de permettre au maître de l'ouvrage, au regard de cette évacuation, d'arrêter le coût prévisionnel de la réalisation de l'ouvrage, et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation.

#### **Assistance au contrat de travaux (ACT)**

L'assistance au contrat de travaux comprend entre autre :

- la rédaction des pièces administratives du DCE,
- réglementation de la consultation,
- acte d'engagement,

- CCAP,
- la rédaction des pièces techniques du DCE,
- CCTP,
- plans,
- bordereau des prix forfaitaires et unitaires,
- cadre du détail estimatif,
- estimation des travaux,
- la fourniture du dossier de DCE en 3 exemplaires dont un reproductible (PDF),
- la rédaction des avis d'insertion dans la presse,
- les réponses aux demandes de renseignements complémentaires des entreprises et diffusion des réponses,
- l'analyse des offres des entreprises,
- rédaction du rapport d'analyse et de présentation des offres.

#### Direction de l'exécution des travaux (DET)

Cette mission comprend :

- l'organisation et la direction des réunions de chantier hebdomadaires,
- la rédaction et la diffusion des comptes-rendus de réunions, constats de travaux,
- l'information systématique du maître d'ouvrage sur l'état d'avancement et des prévisions des travaux et des dépenses,
- la contrôle de la conformité de l'exécution des travaux aux prescriptions des pièces contractuelles en matière de qualité de délai et de coût,
- l'établissement et la délivrance des ordres de service et des procès-verbaux,
- la confection des bordereaux des prix supplémentaires et avenants éventuels.

#### Assistance aux opérations de réception (AOR)

Cette mission comprend :

- la vérification des états quantitatifs mensuels établis par l'entrepreneur,
- l'établissement et la transmission au maître d'ouvrage des propositions de paiement de l'entrepreneur,
- l'organisation des opérations de réception des ouvrages et participation à ces opérations en assistance au maître d'ouvrage,
- l'établissement et la notification à l'entrepreneur du décompte général,
- l'instruction des méthodes de réclamation à l'entrepreneur et assistance au maître d'ouvrage pour le règlement des litiges correspondants,
- la validation des dossiers DOE.

#### • Etudes complémentaires hors mission

Les sondages ou toutes autres interventions rendues nécessaires afin de cerner précisément les difficultés liées au projet, et sortant du cadre de la mission, pourront si nécessaire, sur proposition du maître d'œuvre, être commandés par le maître d'ouvrage.

#### Documents fournis au candidat retenu pour ces études

- Extrait du PLU
- Plan de récolement des réseaux gérés par la commune.